



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-124**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233352-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES: ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET AU CENTRE FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES: ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET AU CENTRE FRANCO-ALLEMAND
DE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de nos partenariats internationaux.

Au titre de l'année 2023, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner le Centre Franco-Allemand de Provence.

Cette association a pour objet l'organisation d'activités, de rencontres culturelles de manifestations autour de thématiques allemandes contemporaines plus particulièrement en lien avec la région de Tübingen, ville partenaire d'Aix-en-Provence.

Elle œuvre à la construction européenne en rapprochant les communautés françaises et allemandes et en favorisant les relations avec les pays du pourtour méditerranéen.

Cette année l'association organisera deux tables rondes « Dialogue Aix-Tübingen » visant à sensibiliser le public des deux villes sur deux thématiques, l'insertion des personnes en situation d'handicap et la smart city.

Ces deux tables rondes, qui se tiendront au printemps et à l'automne, bénéficieront d'un interprétariat simultané dans les deux langues.

Tiers	Association	Subvention fonctionnement projet 2021	Subvention fonctionnement projet 2022	Proposition de subvention fonctionnement projet 2023
37425	Centre Franco-Allemand de Provence	0 €	0 €	2 000 €

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, pour l'année 2023 au Centre Franco-Allemand de Provence, d'une subvention de fonctionnement projet de 1 000 € au titre des Relations internationales et d'une subvention de fonctionnement projet de 1 000 € au titre des Affaires européennes pour le projet de « Dialogue citoyen Aix-Tübingen » ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, sur les lignes budgétaires 2033/ 043-65748-930 et 1860/ 043-65748-930, qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Relations internationales ou l'Adjoint délégué aux Affaires européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2023-124 - RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES:
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET AU CENTRE
FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE-

Présents et représentés : 55
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

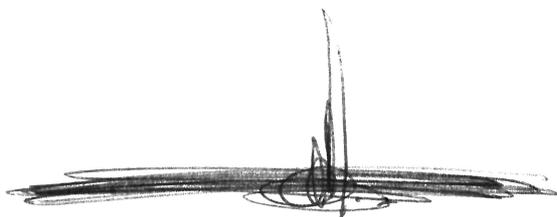
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

